

SYNDICAT MIXTE D'IRRIGATION ET DE MISE EN VALEUR DU FOREZ-----
siège : Sous-Préfecture de MONTBRISON
-----**Boîte Postale 181 - 42604 MONTBRISON Cedex****Téléphone : 04 77 96 10 39 - Télécopie : 04 77 58 83 08 - Email : contact@smif42.fr****DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL****Séance ordinaire du 11 MAI 2023****OBJET DE LA DELIBERATION : RESTRUCTURATION DES INSTALLATIONS UZORE
ANNULATION DU CONTRAT DE PRET AUPRES DU CREDIT MUTUEL**

Le Président certifie,

1°) Que la convocation de tous les membres du Comité Syndical en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi.

2°) Que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Comité, a été adoptée à l'unanimité des votants.

3°) Que le nombre de membres du Comité Syndical en exercice au jour de la séance était de 18 sur lesquels il y avait **10 membres présents** et 5 membres représentés par pouvoir accordé, soit au total **15 membres votants** à savoir :**Présents :**

1-	M. BONNEFOY Jean-Yves	10-	M. SANIAL Jean
2-	Mme BRO SSE Chantal	11-	
3-	M. CHARRETIER Nicolas	12-	
4-	M. CHAZAL Jacques	13-	
5-	M. COUCHAUD Patrice	14-	
6-	M. FRECON Laurent	15-	
7-	M. FRECON Sébastien	16-	
8-	M. PALIARD Rambert	17-	
9-	M. REBOUX Georges	18-	

Absents avec excuses : Mme DARFEUILLE Marianne – M. OGIER Yvan – REVEILLE Yves**Absents représentés :** Mme BRUEL Nicole donne pouvoir à M. BONNEFOY Jean-Yves
M. DALBEGUE Gérard donne pouvoir à Mme BRO SSE Chantal
M. FRECHET Daniel donne pouvoir à M. PALIARD Rambert
M. LARDON Eric donne pouvoir à M. SANIAL Jean
M. VERNET Gérard donne pouvoir à M. CHARRETIER Nicolas**Secrétaire élu pour la durée de la session : M. REBOUX Georges**

Il est rappelé que par délibération du 10 mars 2023, le Comité a autorisé M. le Président à contracter un prêt court terme auprès du CREDIT MUTUEL de 600 000 € au taux fixe de 4,10 % sur une durée de 19 ans – Remboursement par trimestrialités à capital constant.

M. le Président informe les membres du Comité qu'une meilleure offre a été proposée par un autre établissement bancaire. Par conséquent, Monsieur le Président propose d'annuler la demande de prêt sans frais auprès du CREDIT MUTUEL.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200314-20230511-C01-20230511-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2023

Affichage : 12/05/2023

Certifié exécutoire par le Président compte-tenu de sa réception en Préfecture et de sa publication aux dates susvisées

Ouï, cet exposé et après avoir délibéré, le Comité du S.M.I.F. décide :

- d'annuler l'offre de prêt sans frais auprès du CREDIT MUTUEL pour un emprunt de 600 000 euros sur 19 ans aux conditions de cet établissement ci-dessus exposées,
- d'autoriser et de déléguer son Président pour signer toutes les pièces se rapportant à cette décision.

COPIE CERTIFIEE CONFORME
A MONTBRISON, le 11.05.2023

Le Président du S.M.I.F.,
Jean-Yves BONNEFOY

